

Analyse CODE DE LA ROUTE


Les raisons d'une **RÉFORME**

Près de six ans après son entrée en vigueur, le nouveau Code de la route continue de susciter des critiques. Il a, de ce fait, eu droit à une nouvelle réforme.

Les opérateurs et les automobilistes estiment que le texte n'a pas donné totalement les objectifs escomptés, notamment la réduction de la sinistralité routière qui place le Maroc parmi les pays les plus risqués dans le monde.

Le nouveau Code de la route entré en vigueur en 2010 a réduit le nombre de tués et de blessés graves, mais le nombre d'accidents dans l'ensemble n'a cessé d'augmenter. L'Exécutif veut lui donner un nouveau lifting pour assurer son efficacité.

«Depuis son entrée en vigueur en octobre 2010, le nouveau Code de la route a permis la mise en place de nouveaux mécanismes pour lutter contre les accidents de la route. Malgré plusieurs avancées, les obstacles constatés durant sa mise en application ont montré la nécessité de remettre le Code de la route à une

lecture critique de ses textes.

Les difficultés rencontrées lors de la mise en application du texte traduisent la nécessité d'évaluer l'efficacité des réformes envisagées via une approche participative basée sur l'adhésion des professionnels et de tous les acteurs et intervenants dans le domaine de la sécurité routière», souligne Najib

Boulif, ministre délégué chargé du Transport.

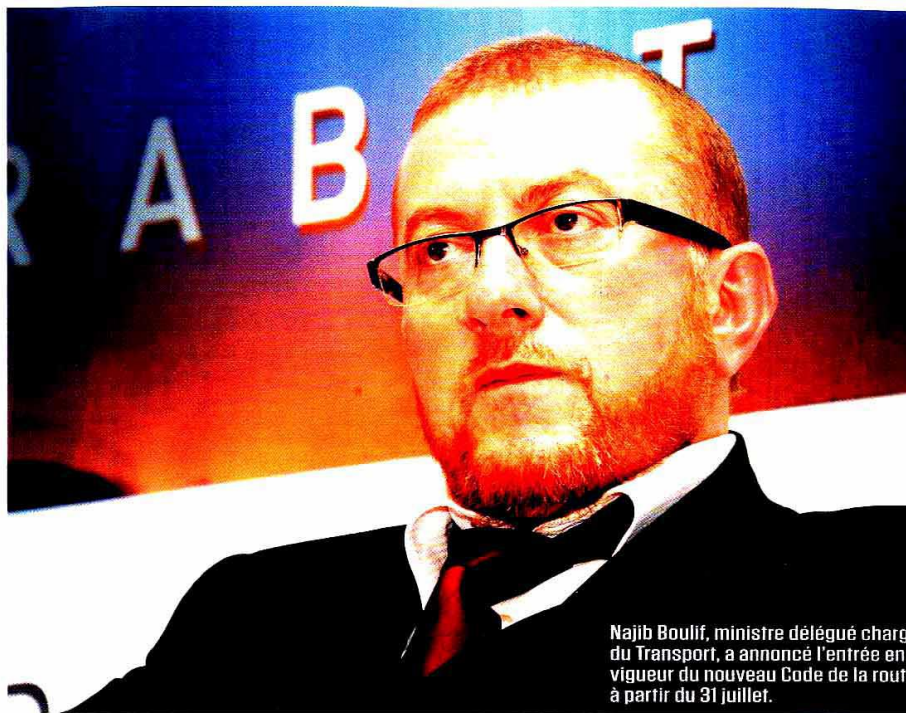
L'amendement introduit au Code de la route a porté sur plusieurs dispositions particulièrement celles relatives à la réduction à 2 ans au lieu de 4 ans du délai pour passer le permis de conduire catégorie B aux catégories D et G.

Elles concernent également le retrait du permis de conduire sauf dans le cas d'accidents corporels liés à des circonstances aggravantes relatives à la conduite en état d'ivresse ou de consommation de drogue au moment de l'accident ou la fuite. Le texte révisé les dispositions relatives aux commissions d'investigations techniques et administratives relatives aux accidents mortels pour faciliter son fonctionnement.

«Il y a beaucoup d'abus dans le retrait du permis. L'interprétation de la loi diffère d'une région à une autre et parfois d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie à une autre. Il est temps d'uniformiser l'application de la loi. Parfois, la justice décide un retrait de permis d'un ou deux mois mais l'automobiliste se voit privé de son document plusieurs mois voire plus d'une année à cause de la procédure. Elle est compliquée et cause beaucoup de désagréments aux usagers», souligne Nabil Haddaji, avocat au barreau de Casablanca.

«On peut avoir les meilleurs textes de loi du monde, mais s'il n'y a pas une bonne application, ils sont voués à l'échec. Le Code de la route ne pourra pas atteindre ses objectifs tant que la corruption des agents verbalisateurs continuera de sévir. L'alourdissement des amendes s'est accompagné par une hausse des tentatives de corruption», ajoute-t-il.

Pour inciter les automobilistes à respecter les sanctions en cas d'infraction et éviter les pots-de-vin, la nouvelle mouture du Code de la route a prévu de réduire les montants des amendes. En cas de paiement sur place, le texte annonce une réduction de 43% pour la première catégorie, une baisse de 40% pour la seconde et une diminution de 50% pour la troisième. En cas de paiement dans un délai de 15 jours, le texte propose une



Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport, a annoncé l'entrée en vigueur du nouveau Code de la route à partir du 31 juillet.

réduction de 28% pour la première catégorie, 30% pour la deuxième et 33% pour la troisième.

Pour éviter les fraudes lors des accidents de la circulation, le projet de loi exige une contre visite médicale, ordonnée par le procureur du Roi, pour toute personne victime d'un accident, ayant déposé au tribunal un certificat faisant état d'une invalidité nécessitant un arrêt maladie de plus de 22 jours.

«La pratique a montré que plusieurs personnes font du chantage avec un arrêt de travail de plus de 22 jours. Elles provoquent parfois intentionnellement un accident et négocient des arrangements pour soutirer de l'argent. La PJ a arrêté plusieurs bandes criminelles spécialisées dans ce genre de faits. D'autres personnes qui ont réellement eu un accident, trouvent le moyen de se procurer un certificat médical de plus de 21 jours afin d'être mieux indemnisées par les assureurs», souligne Haddaji.

Par ailleurs, et pour mettre fin au flou total entourant les opérations de dépannage et la mise en fourrière,



de nouvelles dispositions devraient entrer en vigueur pour assurer plus de transparence. D'autres dysfonctionnements furent détectés concernant les procédures de création des centres de visites techniques qui deviendront plus rigoureuses et fortement contrôlées. A cet égard, les sanctions y afférentes seront revues à la hausse.

La réforme n'a pas omis de mettre en place une réglementation visant les triporteurs, un créneau qui connaît une véritable anarchie. Il est question de définir leurs spécificités techniques et le type de permis idoine. Et pour cause, les conducteurs les utilisent sans permis alors que la plupart de ces engins sont de cylindrée supérieure à 50 cm³. Ils n'hésitent pas à prendre en charge des personnes alors qu'ils sont destinés exclusivement au transport de marchandises.

Charaf Jaidani

Le Code de la route ne pourra pas atteindre ses objectifs tant que la corruption des agents verbalisateurs continuera de sévir.